

Diversité des systèmes d'élevage intégrant un accès plein air dans les filières de production animale

Maxime DELSART & Bénédicte GRIMARD

École nationale vétérinaire d'Alfort
7, avenue du général de Gaulle
94 704 Maisons-Alfort Cedex
+33 1 43 96 71 00
vet-alfort.fr



**PARIS
—EST
SUP—**

Introduction

- **Élevage en plein air = mode d'élevage dans lequel les animaux ont un accès permanent à un espace extérieur, adapté à leurs besoins physiologiques, leur permettant d'exprimer leurs comportements naturels**
- **Accès au plein-air : pas forcément du plein-air intégral**
 - ✓ Où cela s'arrête ?
 - ✓ Qu'est-ce qu'un espace extérieur ?
 - ✓ Est-ce qu'une surface ouverte mais sans parcours extérieur est un espace extérieur ?
- **Grande variabilité surtout dans les systèmes monogastriques**
- **Dans cette présentation : que les systèmes présents en France**
- **Par filière**

Filière porcine

➤ Très grande diversité des modes d'accès plein air

Systèmes extensifs



Bâtiments avec accès extérieurs



➤ Dans un même élevage, tous les animaux ou seulement une partie d'entre eux peuvent avoir accès à l'extérieur

Filière porcine

- Dans la filière conventionnelle : truies plein-air / naissage
- Filières plein-air avec cahier des charges
 - ✓ Bio
 - Tous stades physiologiques (aire d'exercice, courette)
 - Éventuellement couverte avec 3 cotés ouverts sur l'extérieur
 - Si plein-air : 15 truies/ha ou de 90 porcs engraisés/ha/an
 - ✓ 'Label rouge fermier', 'Label Rouge élevé en plein air' & 'Label Rouge élevé en liberté'
 - 5 CDC
 - Accès extérieur aux porcs en croissance - au moins 1/3 de leur vie - au plus tard à 17 semaines de vie
 - ✓ AOP (exemples non exhaustifs)
 - Porc noir de Bigorre (Piémont des Pyrénées centrales)
 - Race pure « Porc gascon »
 - Truies gestantes élevées sur des prairies – Maxi 12 truie / ha
 - Engraissement à la pâture sur un parcours, au plus tard à 6 mois d'âge jusqu'à l'abattage (1-2 ans)
 - Kintoa (certaines communes dans les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques)
 - Races « Pie noir du Pays Basque » ou « Porc basque »,
 - Engraissement sur un parcours, au plus tard à 5 mois d'âge jusqu'à l'abattage
 - De 25 à 35 porcs / ha maxi selon la présence d'arbres
- Élevages familiaux :
 - ✓ 87% avec < 5 porcs
 - ✓ Surtout engraissement (95% des élevages)
 - ✓ 29 % déclarent la présence de reproducteurs (sources DGA)



Filière porcine : effectifs par signes officiels de qualité

Production de porcs label rouge en 2023 selon le type d'élevages (Ifip, 2025)

	Nombre d'élevages	Tonnage
Bâtiment	561 (75,2%)	80,5%
Fermier paille / courettes	45 (6%)	5,2%
Fermier plein-air	140 (18,8%)	14,3%
Total	746	35 820 tonnes
% de porcs LR / production nationale		3,6%

Production de porcs Bio (Ifip, 2025)

	2023	%/2022
Nombre d'élevages	655	-7,2
Nombre de truies	16 852	-11,6
Abattage (têtes)	209 000	-24,9
% cheptel truies bio	1,9%	

Ligéral : Effectifs races porcines locales en 2022 (Ligéral)

Race	Nombre de repros ♀	Nombre de repros ♂	Nombre d'éleveurs
Porc basque	556	63	23
Porc de Bayeux	139	43	32
Porc gascon	1 591	169	64
Cul noir du Limousin	230	34	24
Nustrale (Corse)	1 232	180	128
Porc blanc de l'ouest	177	49	41

Filière porcine : effectifs

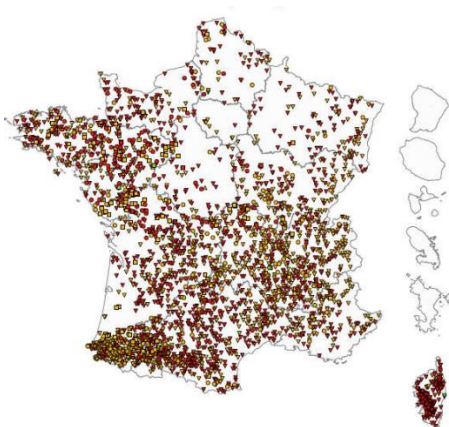
Effectifs moyens d'animaux en plein-air par type d'animaux (d'après Anses, 2021)

	Nombre d'élevages (%)	Nombre moyen d'animaux	Minimum	Maximum
Truies gestantes	1 419 (38,1%)	18,1	1	660
Truies allaitantes et porcelets non sevrés	1 680 (45,1%)	18,0	1	660
Post-sevrage	1 425 (38,8%)	50,0	6	1 450
Engraissement	3 282 (88,1%)	82,2	0	5 000
Total	3 725 (100%)*			

* 13 017 sites d'élevages en 2023 en France – source : IFIP, 2025 d'après BDPORC

Filière porcine : répartitions géographiques

Élevages plein-air (2020- source DGAI / Anses, 2021)



Élevages bio (truies) (2023 - source www.produire-bio.fr/filiere-porcs-bio/)



Sources : Agence Bio / Organismes Certificateurs

Palmarès du nombre de truies certifiées bio (Top 5)



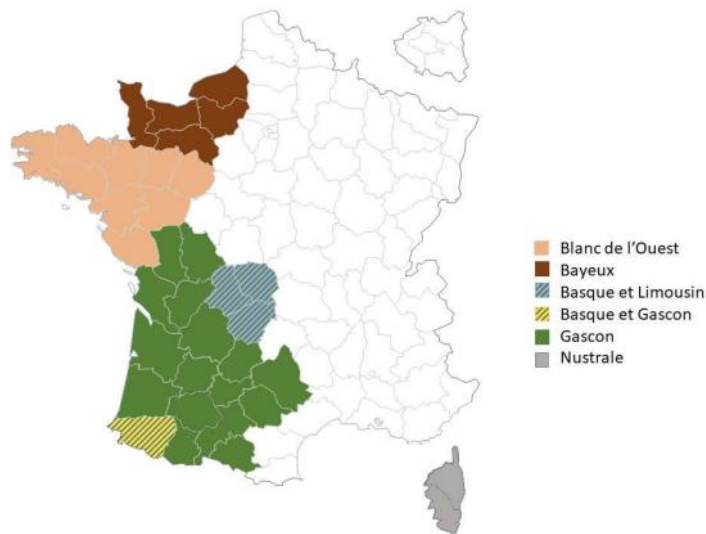
Label rouge fermier

- 5 CDC
- 1 Auvergne-Rhône-Alpes
- 1 Bretagne
- 1 Nouvelle Aquitaine
- 2 Pays de la Loire

Filière porcine : répartitions géographiques

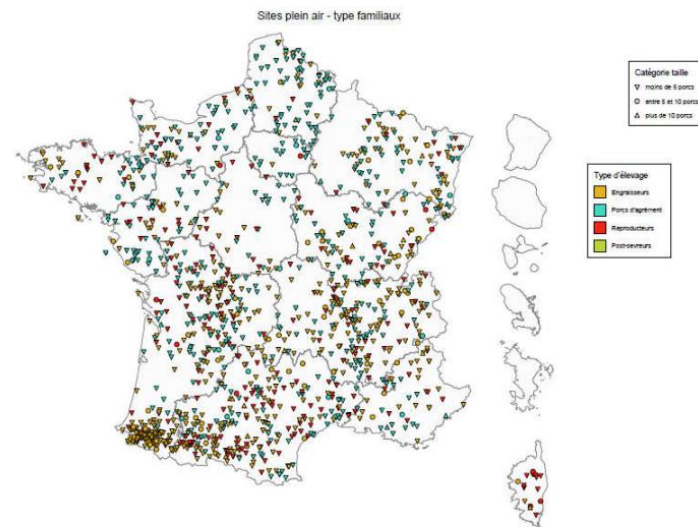
Races locales

(2020- source Ligerel / Anses, 2021)



Élevages familiaux

(2020- source DGAI / Anses, 2021)



Adapté avec : Cartes & Données - G. Adrien

Figure 4 : Localisation des élevages plein air familiaux en France (source DGAI)

Filière aviaire

VOLAILLES FRANÇAISES :
UNE BIODIVERSITÉ CARATÉRISTIQUE

8 ESPÈCES



4 MODES D'ÉLEVAGE

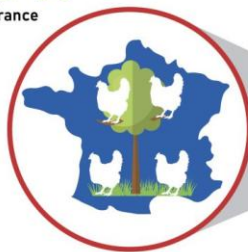


ANVOL
ANNUAIRE DES VOLAILLES 2020

- **Chair VS pondeuses**
- **Mais aussi dindes, canards, pintades, gibiers... lapins**

La France, 1^{ère} filière poulet plein air d'Europe

20 %
en France



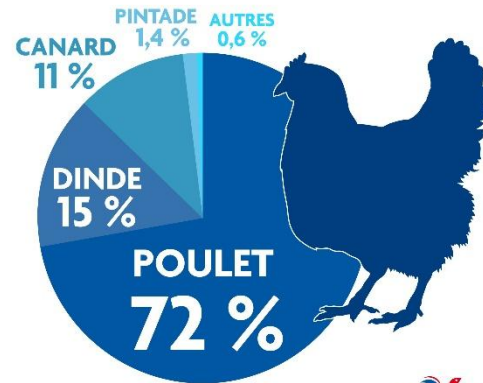
Source : ANVOL 2020 - © ADOCOM-RP



5 %
maxi en Europe

- **Grande diversité : du plein-air au... jardin d'hiver**

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION
DE VOLAILLES PAR ESPÈCE EN 2024



Source : ITAVI d'après Agreste / © ADOCOM-RP

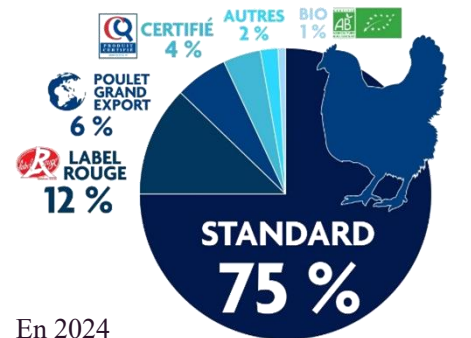
ANVOL
ANNUAIRE DES VOLAILLES 2020



Crédit : Reussir .fr

Filière aviaire : poulets de chair

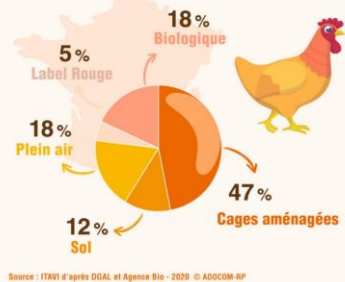
- Bio, Label Rouge et AOC (~ 15%) / avec plein-air
- Certains poulets CCP aussi avec parcours extérieur
- Label rouge : en 2023, ~ 84 millions de poulets (60% de poulets « jaunes », 34% de poulets blancs, 5% poulets au plumage noir)
- LR : > 6 000 éleveurs de volailles de chair & poules pondeuses en 2024
- Bio : 849 ferme bio en 2021 (benoit et al., 2024)



	Standard	Certifié	Fermier – élevé en plein-air		
				Label Rouge (LR)	Bio
Densité	20-22 poulets / m² (≤ 42 kg / m²)		12 poulets / m²	11 poulets / m²	10 poulets / m²
Accès extérieur	Pas d'accès à l'extérieur De plus en plus d'élevages de poulets CCP ont un accès à un parcours extérieur : surface de parcours de 1 m².		Parcours extérieur dès l'âge de 6 semaines ≥ 2 m² de couvert végétal par poulet Mention « élevé en liberté » au lieu de plein-air si le parcours est illimité		Idem + les animaux doivent avoir accès à l'extérieur pendant au moins 1/3 de leur vie
Taille de l'élevage	Pas de taille maxi		≤ 4 800 poulets / salle	≤ 400 m² par bâtiment	≤ 4 800 poulets / salle

Filière aviaire : poules pondeuses

RÉPARTITION DES MODES D'ÉLEVAGES
DE POULES PONDEUSES EN FRANCE EN 2020



Crédit : <https://lesoeufs.fr/>



Crédit : <https://www.notrebassecour.com/>

- LR : > 6 000 éleveurs de volailles de chair & poules pondeuses en 2024
- Bio : 2 240 fermes en 2021 (benoit *et al.*, 2024)

	Cages aménagées	Au sol	Plein air	Label Rouge	Agriculture Biologique
Marquage sur l'œuf	3	2	1		0
Densité dans les bâtiments	750 cm² / PP	9 poules / m² soit 1111 cm² par PP			6 poules / m² soit 1 667 cm² par PP
Accès à l'extérieur	Non		4 m²/ PP ≤ 2500 PP / ha	5 m²/poule	Parcours de 4 m² / PP ≤ 490 PP par ha
Taille de l'élevage	Pas d'exigences réglementaires			≤ 6 000 PP / bâtiment et 12 000 / site d'élevage	≤ 3 000 PP par salle

Filière aviaire : dindes

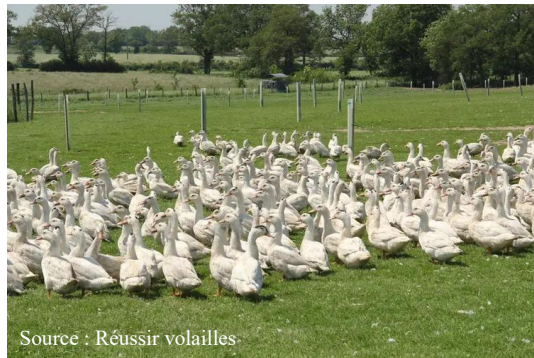
- **Un peu plus de 30 millions de dindes produites par an en France**
- **Seulement environ 3 % en plein air (labels ou bio)**
- **Plusieurs cahiers des charges label rouge**
 - ✓ LA 08/82 Dinde fermière-élevée en plein air a rôtir par exemple
 - ✓ Densité maximale en bâtiment:
 - jusqu'à 7 semaines : 10 sujets / m²
 - Après 7 semaines : 6,25 sujets / m²
 - < 35 kg de PV / m²
 - ✓ Surface minimale du parcours : 6 m² / dinde.
 - ✓ Âge maximal d'accès au parcours : 8 semaines
 - ✓ Parcours herbeux et/ou ombragé
- **En bio : parcours de 10 m²/ dinde**



Source : <http://www.volaillelabelrouge.com/>

Filière aviaire : canards

- **Canard à rôti : ~ 33 millions en 2023**
 - ✓ Standard ou certifié en bâtiment
 - ✓ Label rouge et bio avec parcours plein air
 - <1% en LR / bio très marginal
 - Bâtiments 400 m² maximum / 8 canards mâles / m² ou 10 canettes/ m² maxi
 - Accès parcours herbeux et/ou ombragé dès emplumement : 2 m² / canard minimum
- **Canard à foie gras : ~ 40 millions (et ~ 700 milles oies):**
 - ✓ Phase d'élevage en bâtiment jusqu'à 4-6 semaines
 - ✓ Phase de pré-gavage
 - Dans les élevages Label Rouge ou IGP Sud-Ouest : accès au parcours extérieurs obligatoire
 - Pas obligatoire en production standard -> dans les faits, beaucoup le font
 - 6-7 canards / m² en bâtiment & 2 m²/ canard en plein air
 - Dure 6 à 12 semaines
 - ✓ Puis gavage en bâtiment



Filière aviaire : autres espèces à plumes

- **Pintades :**
 - ✓ En 2023: **16,5% de la production en LR** (3,5 millions)
 - ✓ Élevage de 94 jours minimum, accès extérieur à partir de 6-8 semaines
 - ✓ **0,3 % seulement en bio**, également en plein air
- **Cailles :**
 - ✓ **Accès au plein air très marginal** sur la production
 - ✓ Chair :
 - Label Rouge : accès parcours extérieur dès le 30^e jour, abattage à 42 jours
 - Bio : accès au volière ou parcours à 28 j d'âge max
 - ✓ Pondeuses :
 - Pas de label
 - Bio pondeuse : accès plein air 1/3 de leur vie
- **Gibiers : surtout en volière**
 - ✓ Environ 20 millions d'animaux de petit gibier à plumes élevés en France / an
 - ✓ 12 millions de faisans,
 - ✓ ~ 5 millions de perdrix rouges et grises
 - ✓ ~ 1,5 millions de canards colverts



Source : <https://www.aviculteurs-france.fr/gibiers-plumes>

Filière cunicole

- En 2017: 1 % des élevages avec systèmes alternatifs à la cage
- Production Label Rouge marginale (<1 % des ventes) / pas de plein-air obligatoire
- Élevage Bio de lapins confidentiel / avec parcours plein-air ou semi plein-air
- Exemple INRAE (UMR GenPhySE – Fetiveau *et al.*, 2021) :
 - ✓ Abri mobile de 30 m² avec 8 parcs intérieurs
 - ✓ Accès à 8 parcs herbagés
 - ✓ 23 m² par parc pour 9 ou 17 lapins
 - ✓ Protégés des prédateurs par grillage métallique, clôture électrique à 3 fils et filet de volière
 - ✓ Plus de pertes et moins de croissance...
 - ✓ Mais expression de comportements différentes
- Exemple fermier (<https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/antoine-rabine-est-l-un-des-rares-eleveurs-de-lapins-en-plein-air-de-la-mayenne-7819002>) :
 - ✓ « au pré des lapins » / Mayenne
 - ✓ 25-30 lapins par parcs de 500 m²



Accès au plein air chez les ruminants

- **Les ruminants = des herbivores**
- **L'accès au plein air = essentiellement accès au pâturage**

1. Prairie

Surface agricole semée
composée de végétation
herbacée

- Prairie permanente
(≥ 6 ans)
- Prairie temporaire
(< 6 ans)



En élevage de ruminant l'accès au plein air est fonction :

1. De l'espèce
2. Du type de production

11,5 Millions d'ha de prairies
2,2 Millions d'ha de parcours
pour nourrir 27 millions de ruminants

2. Parcours

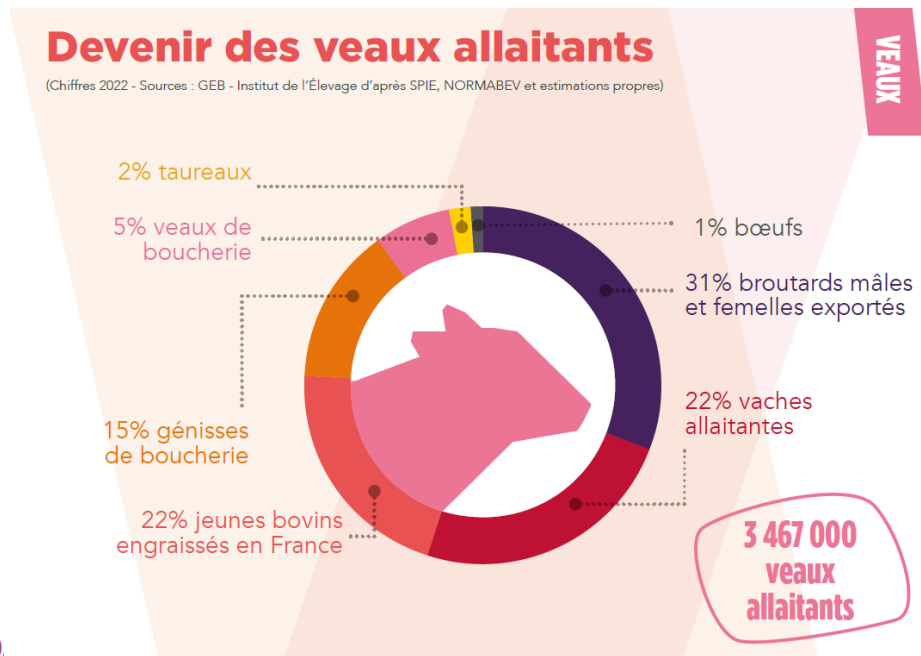
Espaces de végétation non semée,
herbacée, arbustive ou arborée et peu ou
pas mécanisables



IDELE, 2021

Filières viande

➤ Les différents types de production issues du cheptel bovin allaitant



Par âge

Veaux sous la mère
Broutards et broutardes
Jeunes bovins et génisses
Bœufs
Vaches et taureaux

GEB, 2024; Interbev, 2024

Filières viande

Accès
au
pâturage

➤ Accès au pâturage dans les systèmes bovins allaitants

- ✓ Veaux sous la mère
 - Abattus entre 3 et 6 mois d'âge
 - Nourris exclusivement au lait
- ✓ Broutards et broutardes
 - Jeunes animaux élevés à la pâture
 - Destinés à être engraisés ou à renouveler le troupeau
- ✓ Jeunes bovins
 - Broutards la première année
 - Engraisés en bâtiment, abattus entre 12 et 24 mois
- ✓ Génisses de boucherie
 - Broutardes la première année
 - Engraisées à la pâture, +/- finies en bâtiment, abattue entre 24 et 36 mois
- ✓ Bœufs
 - Abattus vers 3 ans
 - Croissance lente, pâturent tous les ans, finis en bâtiment
- ✓ Vaches et taureaux
 - A la pâture chaque année



0%

100%

100%

100%

100%

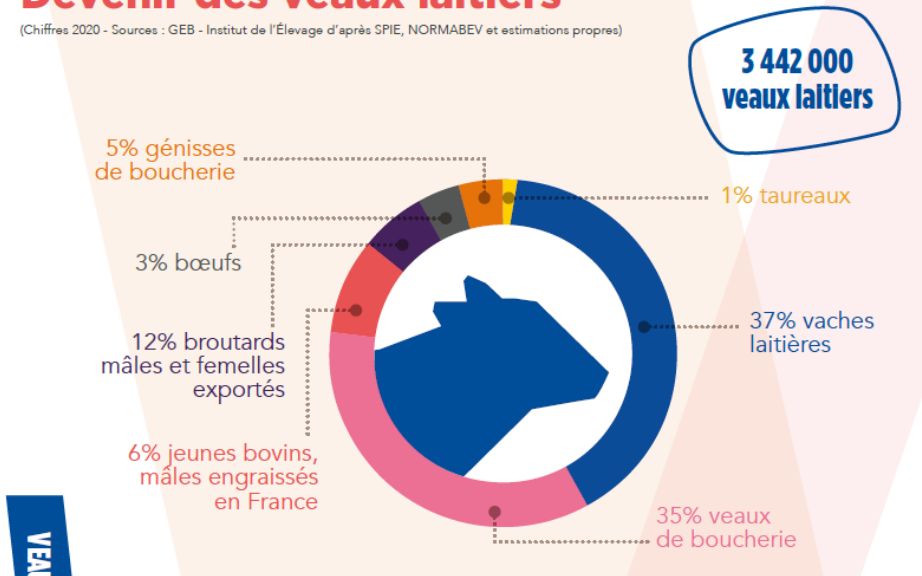
100%

Filières viande

➤ Les différents types de production issues du cheptel bovin laitier

Devenir des veaux laitiers

(Chiffres 2020 - Sources : GEB - Institut de l'Élevage d'après SPIE, NORMABEV et estimations propres)



Par âge

Veaux de boucherie
Jeunes bovins
Génisses de boucherie
Bœufs
Vaches et taureaux

Interbev, 2024

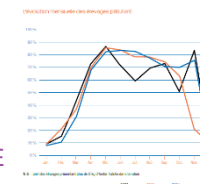
Filières viande

Accès
au
pâturage

➤ Accès au pâturage dans les systèmes bovins laitiers

- ✓ Veaux de boucherie
 - Abattus entre 3 et 6 mois d'âge
 - Nourris au lait en poudre en bâtiment
- ✓ Jeunes bovins
 - Veaux laitiers élevés en bâtiment
 - Engraissés en bâtiment, abattus entre 12 et 24 mois
- ✓ Génisses de boucherie
 - Génisses élevées à l'herbe
 - Abattage vers 24 à 30 mois
- ✓ Bœufs
 - Abattus vers 2 ans
 - Croissance lente, pâturent tous les ans, finis en bâtiment
- ✓ Vaches et taureaux
 - 85% des troupeaux pâturent chaque année

CNIEL, 2025



0%

0%

100%

100%

85%

Part dans la production de viande bovine



Part dans la production

* En nombre de têtes

** En tonnage

GEB, 2024; Interbev, 2024

Filières viande

➤ Ovins viande

- ✓ Agneaux de bergerie, nés en bergerie, finis en bergerie, (Agneaux « légers », 120 jours)



≈ 85%



- ✓ Agneaux de bergerie, nés à l'herbe, finis en bergerie



- ✓ Agneaux d'herbe, nés à l'herbe, finis à l'herbe, (Agneaux lourds, 180 jours)



≈ 15%



Signes de qualité / Filières viande

➤ Bio, Label Rouge, AOC, AOP, IGP

- ✓ Accès au pâturage obligatoire pour les animaux de plus de 6 mois
- ✓ Veaux : Accès à l'extérieur à partir de 6 mois
- ✓ Pour les animaux de moins de 6 mois (Agneaux)
 - Accès à un espace de plein air pendant au moins 30 jours
 - 0,5 m² par animal
 - Découvert sur 50% de la surface (regt après janv. 2022)
 - Bardage partiel sur les côtés latéraux de la courette
 - Ouvert sur 1 côté

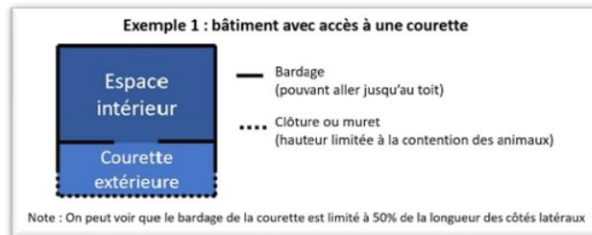
➤ Durée dans l'année variable :

- ✓ BIO : Les herbivores ont accès aux pâturages à chaque fois que les conditions le permettent
- ✓ AOP Maine-Anjou : pâturage du 15 mars au 15 novembre
- ✓ Label Rouge : pâturage 6 mois par an minimum

➤ Part dans la production

- ✓ Viande de gros bovins sous signe qualité : 5% des abattages
- ✓ Viande ovine Bio : 1,5% de la production

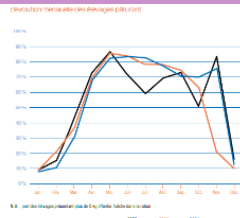
Règles non applicables en production de viande de veau



Cheptel caprin 2024
1,250 Millions têtes
860 mille chèvres laitières

Filières laitières

- **Lait de vache**
✓ 85% des troupeaux ont accès au pâturage



- **Lait de brebis**
✓ 100% accès au pâturage ou parcours



- **Lait de chèvre**
✓ 18% des élevages caprins en système pâturage (124 chèvres en moyenne ≈ 130 moyenne France)



?

Signes de qualité / Filières laitières

➤ Bio

- ✓ 5% de la production bovine, 10% des brebis laitières, 10% des chèvres laitières
- ✓ Accès au **pâturage obligatoire** pour les animaux de plus de **6 mois** chaque fois que les conditions le permettent

➤ AOP, AOC, IGP

- ✓ **Pâturage** en élevage bovin, ovin
- ✓ Pâturage non garanti en élevage caprin



INRAE, 2024

Conclusion

➤ Diversité des modalités d'accès au plein air

- ✓ Surtout dans les filières monogastriques



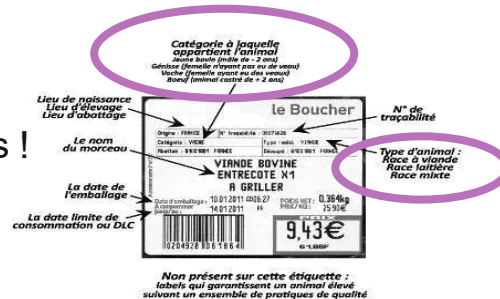
De la courette au
plein air intégral

➤ Diversité

- ✓ Selon l'espèce
- ✓ Selon les filières
- ✓ Selon les types de production (viande, œuf, lait)
- ✓ Selon les types d'animaux produits (ex : veau / jeune bovin / bœuf / vache de réforme)
- ✓ Selon les races d'animaux (ex : jeunes bovins laitier / jeunes bovins viande)

➤ Complexité pour le consommateur et citoyen

- ✓ Garantie d'élevage en plein air :
 - Bio, Elevé en plein air... mais faible part de la production
 - Label Rouge (sauf veau), certaines AOP, AOC... mais pas toutes !
- ✓ Mal valorisé dans certaines filières
 - Viande bovine type viande, animaux adultes
 - Lait en filière bovine
 - Lait en filière ovine



MERCI !

TOUTE NOTRE ACTUALITÉ SUR :

vet-alfort.fr

facebook : EnvA

twitter : @Env_alfort

linkedin : Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

Instagram : [écoléveterinairealfort](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ÉCOLE
NATIONALE
VÉTÉRINAIRE
ALFORT**

Paris - 1765

7, avenue du général de Gaulle
94 704 Maisons-Alfort Cedex
01 43 96 71 00

Bibliographie porcs et volailles

Source bio, <https://www.produire-bio.fr/filiere-porcs-bio/>

ANSES (2021) Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif aux « dispositifs de protection des parcours de porcins en plein air vis-à-vis des risques sanitaires ».

<https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2018SA0210.pdf><https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2020SA0026Ra.pdf>

AGENCE BIO (2022) Les chiffres 2021 du secteur bio. https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2022/06/DP-final_AGENCE-BIO-10-juin-2022.pdf

AGENCE BIO (2021a) L'agriculture Bio dans l'Union Européenne. https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2022/01/Carnet_UE-2021.pdf

IFIP (2025) Porc par les chiffres 2025, la filière porcine en France, dans l'UE et dans le monde, édition 2024-2025. Paris, IFIP-Institut du porc. <https://volaille-info.fr/2023/08/21/les-types-delevages-de-volaille-bio-plein-air-conventionnel-queelles-differences/>

Benoit *et al.*, 2024 Inrae Prod. Anim. <https://productions-animales.org/article/view/7372>

Fetiveau M., Savietto D., Gidenne T. *et al.* (2021). Effect of access to outdoor grazing and stocking density on space and pasture use, behaviour, reactivity, and growth traits of weaned rabbits. *Animal*, 15 (9), 11. <https://doi.org/10.1016/j.animal.2021.100334>

Bibliographie Ruminants

CNIEL, 2025. L'économie laitière en chiffres. <https://www.cniel.com/>

GEB, 2024. Chiffres clef des bovins. <https://idele.fr/detail-article/chiffres-cles-bovins-2024-productions-lait-et-viande>

GEB, 2024. Chiffres clef des caprins. <https://idele.fr/detail-article/les-chiffres-cles-du-geb-caprins-2024>

GEB, 2024. Chiffres clef des ovins. <https://idele.fr/detail-article/chiffres-cles-ovins-2024-productions-lait-et-viande>

FNAB, 2024. Fiche de réglementation Bio Ovins Caprins. <https://www.produire-bio.fr/wp-content/uploads/2024/11/FICHES-OVINS-ET-CAPRINS-1-1.pdf>

FNAB, 2025. Produire Bio <https://www.produire-bio.fr/cest-quoi-la-bio/le-cahier-des-charges/>

IDELE, 2021. Le pâturage en élevage caprin. <https://idele.fr/detail-article/le-paturage-en-elevage-caprin>

IDELE, 2021. Etat des lieux de la filière Ovins Bio en 2019. <https://idele.fr/revabio/>

IDELE, 2023. Les chiffres clef des prairies et parcours en France. <https://idele.fr/detail-article/les-chiffres-cles-des-prairies-et-parcours-en-france>

Innovin, 2017. L'élevage et la finition des agneaux. <https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2017/03/Elevage-et-finition-des-agneaux.pdf>

Inrae, 2024. Vaches nourrices : élever des veaux autrement. <https://www.inrae.fr/actualites/vache-nourrice-elever-veaux-laitiers-autrement>

Interbev 2024. L'essentiel de la filière bovine française. <https://www.interbev.fr/interbev/chiffres-cles/>

Valcabri, 2023. Améliorer la valorisation de l'engraissement à la ferme, de l'éleveur au consommateur. <https://idele.fr/valcabri/>

Cahier des charges Bio et LR lapin

	Standard : pas de mention valorisante	Label Rouge : meilleure qualité du produit fini	Agriculture biologique : respect de l'environnement et du bien-être animal
Logement des animaux	Cages Pas d'exigence réglementaire supplémentaire à la réglementation standard, la directive 98/58/CE (Lien article réglementation élevage)	Cages interdites, parcs (non couverts - pas de limitation en hauteur) de 2 à 5m ² , avec un sol en caillbotis permettant l'évacuation immédiate des déjections Une litière de paille est obligatoire au moins les 15 derniers jours	Quatre types de bâtiments autorisés : - Bâtiment avec une aire d'exercice extérieure - Logements en semi plein air avec des aires d'exercice extérieurs non végétalisées ou parcours herbeux - Enclos mobiles sur prairie (à déplacer au minimum 1 fois par jour) - Parcours végétalisés, clôturés et partiellement ombragés avec accès libre à des abris garnis de litière propre et sèche
Densité : place disponible pour chaque animal		Minimum 0,1m ² / lapin	En bâtiment et logements semi plein air : - 0,4 m ² par mère et portée - 0,3m ² par mâle ou lapine gestante - 0,15m ² par lapin à l'engraissement soit 6 lapins/m ²
Accès à l'extérieur / aire de détente		Élevage en bâtiment semi plein air (bâtiment ayant une surface ouverte sur l'extérieur)	Maximum 100 lapines reproductrices par ha Maximum 625 lapereaux par ha Enclos mobiles : - 2,4m ² pour les mères avec portée - 2m ² pour les mâles et les lapines gestantes - 2 lapins d'engraissement/m ² (0,4 m ² /lapin) Parcours végétalisé : - 5 m ² pour une mère ou un lapin d'engraissement - 4 m ² pour les mâles et lapines gestantes Quelque soit le type de lapin (lapine, mâle, mère avec portée ou lapin d'engraissement), les aires d'exercice font 2 m ² par animal.
Conduite d'élevage		Sevrage entre 34 et 40 jours d'âge des lapereaux Reproduction par insémination artificielle Abattage entre 90 et 96 jours	Sevrage au plus tôt à 21 jours Abattage à au moins 100 jours d'âge, dans la journée suivant le départ de l'exploitation